

I PRISE EN COMPTE DU RISQUE SPECIFIQUE DES 2RM DANS LA LOIRE I

Positionnement du Conseil général en matière de sécurité des déplacements

- La prise en compte de la sécurité des déplacements concerne tous les usagers du domaine public routier.
- Les deux-roues motorisés, tout comme les cyclistes et les piétons, sont des usagers vulnérables:
 - absence de carrosserie protectrice,
 - importance des masses en mouvement...
- L'infrastructure doit permettre aux deux roues:
 - de se déplacer dans les meilleures conditions possibles,
 - d'effectuer au mieux les manœuvres d'urgence,
 - le cas échéant, elle ne doit pas présenter des caractéristiques susceptibles d'aggraver les conséquences d'une chute:
 - adhérence, gravillons sur chaussée,
 - obstacle en bordure de chaussée, dispositif de retenue non adapté...

Chronologie d'un partenariat

- Octobre 2011 - le coordinateur départemental de la FFMC de la Loire écrit au Président du CG 42 pour lui proposer de conduire une action « motards d'un jour »

Chronologie d'un partenariat

- Octobre 2011 - le coordinateur départemental de la FFMC de la Loire écrit au Président du CG 42 pour lui proposer de conduire une action « motards d'un jour »
- Accord du CG42 sur la tenue d'une réunion d'échange de points de vue entre élus, techniciens et motards

Chronologie d'un partenariat

- Octobre 2011 - le coordinateur départemental de la FFMC de la Loire écrit au Président du CG 42 pour lui proposer de conduire une action « motards d'un jour »
- Accord du CG42 sur la tenue d'une réunion d'échange de points de vue entre élus, techniciens et motards
- Parallèlement, la FFMC propose l'opération « motards d'un jour » au PDASR et la Préfecture retient l'action.

Chronologie d'un partenariat

- Octobre 2011 - le coordinateur départemental de la FFMC de la Loire écrit au Président du CG 42 pour lui proposer de conduire une action « motards d'un jour »
- Accord du CG42 sur la tenue d'une réunion d'échange de points de vue entre élus, techniciens et motards
- Parallèlement, la FFMC propose l'opération « motards d'un jour » au PDASR et la Préfecture retient l'action.
- Juillet 2012 - L'accident mortel de moto à Machézal sur la RD5 (2 tués) relance le débat sur les glissières de sécurité non conformes. Il s'ensuit une première rencontre entre le Président de la FFMC et le vice-président chargé des infrastructures. Accord pour mettre en route la démarche de sensibilisation.

Chronologie d'un partenariat

- Octobre 2011 - le coordinateur départemental de la FFMC de la Loire écrit au Président du CG 42 pour lui proposer de conduire une action « motards d'un jour »
- Accord du CG42 sur la tenue d'une réunion d'échange de points de vue entre élus, techniciens et motards
- Parallèlement, la FFMC propose l'opération « motards d'un jour » au PDASR et la Préfecture retient l'action.
- Juillet 2012 - L'accident mortel de moto à Machézal sur la RD5 (2 tués) relance le débat sur les glissières de sécurité non conformes. Il s'ensuit une première rencontre entre le Président de la FFMC et le vice-président chargé des infrastructures. Accord pour mettre en route la démarche de sensibilisation.
- Courant novembre 2012 – Première réunion technique de préparation de la journée « motards d'un jour » avec la participation de M. Moto (DDT)

Chronologie d'un partenariat

- Février 2013 – Le CG42 propose une action en 4 étapes :
 - sensibilisation des techniciens,
 - réalisation conjointe d'une charte qualité-travaux,
 - signature médiatisée de la charte,
 - opération « motards d'un jour »

Chronologie d'un partenariat

- Février 2013 – Le CG42 propose une action en 4 étapes :
 - sensibilisation des techniciens,
 - réalisation conjointe d'une charte qualité-travaux,
 - signature médiatisée de la charte,
 - opération « motards d'un jour »
- 22 avril 2013 - Réunion de sensibilisation Élu - techniciens – motards sous la présidence du Vice-Président chargé des infrastructures. Le principe de la charte est acté.

Chronologie d'un partenariat

- Février 2013 – Le CG42 propose une action en 4 étapes :
 - sensibilisation des techniciens,
 - réalisation conjointe d'une charte qualité-travaux,
 - signature médiatisée de la charte,
 - opération « motards d'un jour »
- 22 avril 2013 - Réunion de sensibilisation Élu - techniciens – motards sous la présidence du Vice-Président chargé des infrastructures. Le principe de la charte est acté.
- Mai / juin 2013 – Rédaction de la charte par un groupe de travail constitué de techniciens du CG42, du coordinateur départemental de la FFMC et de M. Moto.

Chronologie d'un partenariat

- Février 2013 – Le CG42 propose une action en 4 étapes :
 - sensibilisation des techniciens,
 - réalisation conjointe d'une charte qualité-travaux,
 - signature médiatisée de la charte,
 - opération « motards d'un jour »
- 22 avril 2013 - Réunion de sensibilisation Élu - techniciens – motards sous la présidence du Vice-Président chargé des infrastructures. Le principe de la charte est acté.
- Mai / juin 2013 – Rédaction de la charte par un groupe de travail constitué de techniciens du CG42, du coordinateur départemental de la FFMC et de M. Moto.
- Juillet à novembre 2013 – Adhésion des services de l'État (DDT et DIRCE) au projet de charte. Relecture et validation de la charte par tous les partenaires.

Chronologie d'un partenariat

- 10 décembre 2013 - Signature de la « charte pour l'amélioration de la sécurité des motards sur le réseau routier de la Loire » par la directrice de cabinet de Mme la Préfète, le vice-président du CG42 et le coordinateur départemental de la FFMC, en présence des médias.



Chronologie d'un partenariat

- 10 décembre 2013 - Signature de la « charte pour l'amélioration de la sécurité des motards sur le réseau routier de la Loire » par la directrice de cabinet de Mme la Préfète, le vice-président du CG42 et le coordinateur départemental de la FFMC, en présence des médias.
- Avril-Mai 2014 – Préparation de la journée « motard d'un jour ».

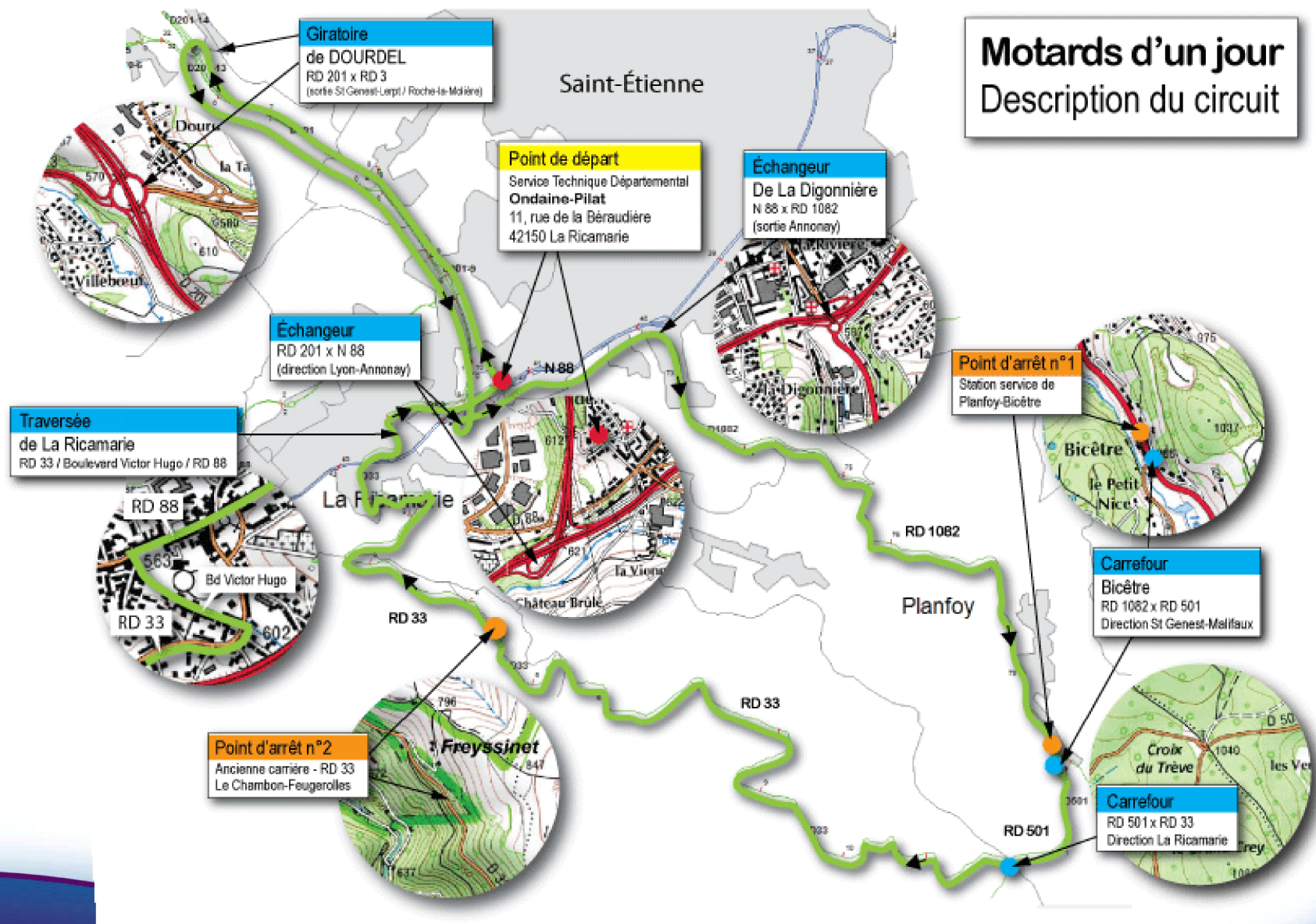
Chronologie d'un partenariat

- 10 décembre 2013 - Signature de la « charte pour l'amélioration de la sécurité des motards sur le réseau routier de la Loire » par la directrice de cabinet de Mme la Préfète, le vice-président du CG42 et le coordinateur départemental de la FFMC, en présence des médias.
- Avril-Mai 2014 – Préparation de la journée « motard d'un jour ».
- 17 septembre 2014 – Réalisation de la journée « motard d'un jour », avec la participation d'élus, de techniciens et de cadres du CG42, de la DIRCE et des forces de l'ordre. Opération effectuée sous une météo favorable, bien relayée par les médias locaux. À noter la participation de la moto officielle de la Sécurité Routière pilotée par un agent de police de la DDSF

L'action « Motards d'un jour »

- Elle s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de la sécurité routière;
- elle consiste à compléter la sensibilisation des décideurs, aménageurs et gestionnaires de voirie en les mettant, en tant que passagers motos, en condition d'utilisateurs de la route avec un regard de motards.
- Il est attendu des participants d'être attentifs au comportement du pilote et de sa machine, en fonction des situations rencontrées et des divers aménagements de la route, afin d'optimiser la prise en compte des deux-roues motorisés dans les diverses phases de conception, de travaux, d'entretien ou de gestion du réseau routier.

Motards d'un jour Description du circuit



Images de la journée



Retour sur la charte de 2013

- Les engagements de la charte pour l'amélioration de la sécurité des motards sur le réseau routier de la Loire témoignent de la volonté du Conseil général à mener une politique de sécurité qui bénéficie à l'ensemble des usagers:
 - Veiller à la prise en compte au mieux des recommandations et des règles de l'art en matière de conception routière,
 - Poursuivre la mise en conformité progressive des barrières de sécurité,
 - S'assurer de la bonne exécution des travaux de gravillonnage,
 - Alerter les communes sur des aménagements urbains agressifs pour certaines catégories d'usagers,
 - Adapter au mieux la signalisation aux interventions sur chaussée, chantiers ou incidents routiers,
 - Améliorer l'information aux usagers sur les chantiers de revêtement,
 - Être attentif aux réclamations des usagers.

***Merci de votre
attention***